

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS REGIONALES								COTATIONS NATIONALES			
ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	ZONE NORD				ZONE SUD				MOYENNES DES 2 ZONES			
		13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg	13 A 16kg	16 A 19kg	19 A 22kg	+ de 22kg
2 (CIRÉ)	U	-	6,88	6,95	-	-	-	-	-	-	6,88	6,95	-
	Var.		=	=						-0,01	-0,01		
	R	6,51	6,58	6,37	-	6,33	6,43	6,40	-	6,42	6,54	6,38	-
Var.	0,06	=	-0,12		-0,08	0,14			-0,01	0,03	-0,06		
Var.	O	5,37	5,42	-	-	5,91	6,05	-	-	5,68	5,65	5,48	-
Var.	0,05		0,05			0,16	0,24			=	0,07		
3 (COUVERT)	U	-	6,77	6,73	6,01	-	-	6,55	-	-	6,78	6,70	6,03
	Var.		=	=	=			-0,10		=	-0,02	0,02	
	R	6,38	6,31	5,99	5,51	6,07	6,13	6,07	5,51	6,12	6,18	6,03	5,51
Var.	-0,12	-0,20	-0,19	0,11	-0,18	0,03	0,25	0,10	-0,18	-0,03	0,09	0,11	
Var.	O	5,55	5,50	5,33	5,14	5,64	5,68	5,48	4,95	5,62	5,60	5,39	5,09
Var.	0,09	0,12	0,14	0,18	0,10	0,15	0,12	0,12	0,10	0,14	0,14	0,15	
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.												
	R	-	-	-	-	-	5,25	5,19	-	-	5,27	5,17	-
Var.						0,03	0,12			0,01	0,06		
Var.	O	-	-	-	-	5,33	5,18	-	-	5,27	5,12	4,98	-
Var.	0,11					0,15				0,10	0,15	0,36	

Commentaires : **ZONE NORD** : AGNEAUX : COMMISSION : CONTEXTE DE SORTIES PLUS IMP ET DE LÉGERE EMBELLIE COMMERCIALE.
 FAM : LA SORTIE SAISONNIERE DES ANX CROISES ET LAITIERS A UNE INCIDENCE BAISSIERE EN CONF R, APP RESEAU.
 BREBIS : MARCHE STABLE AC UNE OFFRE TOUJOURS LIMITEE.

ZONE SUD : MARCHÉ COMPLIQUÉ DANS UN CONTEXTE D'APPROVISIONNEMENTEN BONS AGNEAUX TRÈS RÉDUIT.

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.

Prix "entrée-abattoir" HT exprimé en Euro/kg de carcasse (cinquième quartier inclus) frais de transport inclus

BREBIS

ETAT ENGRAISSEMENT	CONFORMATION	COTATIONS REGIONALES				COTATIONS NATIONALES	
		ZONE NORD		ZONE SUD		MOYENNES DES 2 ZONES	
		- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg	- de 30kg	+ de 30kg
2 (CIRÉ)	U	-	-	-	-	-	-
	<i>Var.</i>						
	R	-	-	-	-	-	-
<i>Var.</i>							
O	1,97	-	1,93	-	1,96	-	
<i>Var.</i>	-0,01		0,06		0,03		
3 (COUVERT)	U	-	2,58	-	-	-	2,60
	<i>Var.</i>		-0,02				=
	R	2,45	2,57	-	-	2,48	3,11
<i>Var.</i>		0,19			-0,04	0,71	
O	1,95	2,17	2,35	-	2,16	2,25	
<i>Var.</i>	0,15	0,03	0,02		=	0,01	
4 (GRAS)	U	-	-	-	-	-	-
	<i>Var.</i>						
	R	-	-	-	-	-	-
<i>Var.</i>							
O	-	-	-	-	-	-	
<i>Var.</i>							

A partir du 11 février 2014, les cotations sont établies selon une nouvelle grille définie par l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2012 fixant les modalités d'établissement des cotations pour le marché des ovins « entrée abattoir »

Les changements sont les suivants : transformation de la classe de poids pour les agneaux « – de 16kg » en « 13 à 16 kg », ajout de la conformation U pour les brebis.

Il convient durant les premières semaines de démarrage de lire et d'interpréter avec prudence les cotations ovines. Leur comparaison avec les cotations du précédent système doit tenir compte de ces changements.